

LA TECHNOLOGIE ET L'INSERTION SOCIALE

A.Idrissi REGRAGUI
TAZA Maroc

PLAN :

I . L'INSERTION SOCIALE

I.1. INSERTION PROFESSIONNELLE

I.1.1. LE BRAILLE CLE DU SAVOIR

I.1.2. LA COMPENSATION DU HANDICAP ET LA
REEDUCATION FONCTIONNELLE FACTEURS
ESSENTIELS POUR UNE AUTONOMIE

I.1.3. LA LOCOMOTION

I.2. AUTONOMIE SOCIALE

II. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

II.1. AU NIVEAU DU MAROC

II.2. A TRAVERS LES AUTRES PAYS

III : L'APPORT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR (REUSSIR) UNE INSERTION SOCIALE QUELLES LIMITES ?

INTRODUCTION

Je suis aveugle et je vis comme les autres au sein de ma famille, avec mes amis, à l'école, au travail, au cours de ma vie quotidienne. Ceci devrait être commun à tous les déficients visuels, sauf que le secret de sa réussite réside dans la volonté de comprendre et d'accepter son handicap et également dans le soutien qu'ils peuvent trouver auprès de leur entourage : famille, amis, éducateurs, épouse et collègues....

En dépit de leur handicap, les aveugles doivent être considérés comme des personnes à part entière et non des êtres qui suscitent pitié, gêne ou admiration. Néanmoins, il ne faut pas banaliser la cécité : si l'on se réfère à l'organisation mondiale de la santé, les aveugles comptent entre quarante cinq et cinquante millions à vivre aujourd'hui à travers le monde. Il faut donc bien admettre que l'handicap de la vue constitue plus une gêne qu'un avantage et que l'absence de la vision nécessite une adaptation ou une réadaptation par le biais de la compensation par une meilleure utilisation des autres sens.

Partant du fait que je suis moi-même déficient visuel, je me réjouis de participer à ce congrès afin d'apprendre et de présenter quelques éléments de réponses qui pourraient contribuer à une vraie insertion sociale des personnes handicapées et plus particulièrement les déficients visuels.

Concernant ce thème, je partagerai mon intervention en 3 parties à savoir :

- I. L'insertion sociale de déficients visuels,
- II. Les nouvelles technologies,
- III. L'apport de ces nouvelles technologies dans l'insertion des handicapés de la vue, quelles limites ?

I. INSERTION SOCIALE

Afin de mieux intégrer les handicapés visuels dans la société, il est nécessaire de mieux l'informer sur la réalité de la cécité et ses effets sur la vie des déficients visuels.

- la reconnaissance objective et le respect des différences entre les voyants et les non voyants,

- le déficient visuel doit être conscient lui même de ses capacités et de son savoir faire pour limiter ces différences et accéder à une certaine autonomie.

De nos jours une nouvelle vision s'est installée car les aveugles vivaient toujours en situation de dépendance dans l'application de certains emplois, en effet la plupart des travaux qu'ils exercent s'appuient surtout sur les informations sensorielles autres que visuelles, comme les métiers de musicien, standardiste...

En effet, ce nouveau changement est dû à plusieurs phénomènes qui se sont produits, notons surtout :

- les technologies nouvelles, au niveau de l'informatique en particulier qui facilite l'accès à la connaissance par les différents supports d'informations,
- constatons aussi que notre société a évolué quand au comportement nouveau (relativement positif), qu'aux textes de lois qui demandent aux différents responsables d'intégrer les déficients visuels dans la vie professionnelle, cependant, afin de garantir une intégration réussie, il faut que le déficient visuel soit bien préparé car ce sera toujours à lui de montrer par son comportement et ses acquis plus la qualité de travail qu'il est capable malgré son handicap d'exercer son métier le plus correctement possible.

I.1. LE BRAILLE, CLE DU SAVOIR :

Le braille est une lecture et une écriture qui s'adresse aux aveugles, aux déficients visuels à l'état très grave avec des capacités d'apprendre. C'est un système tactile qui permet de lire, d'écrire, de calculer, de poursuivre des matières scientifiques, de la musique, de l'informatique. C'est grâce à LOUIS BRAILLE qui avait vécu entre (1809 et 1852) et qui a perdu sa vue à l'âge de 3 ans, il a réussi à inventer ce système vers 1925. C'est un alphabet à partir des points en relief suivant un ordre précis sur des cuvettes, dans un cadre. Cet alphabet constitué d'un maximum de 6 points sur deux colonnes de 3, chaque lettre incluse dans un espace précis et régulier, peut être lu sous le déplacement du doigt. La lecture tactile s'effectue avec l'extrémité interne du doigt appelé la pulpe du doigt qui possède un pouvoir séparateur ou une acuité.

Le braille est composé de 64 signes qui correspondent à l'alphabet complet, aux ponctuations, aux chiffres. Afin de donner un exemple plus concret :

- le symbole formé par les points (1, 2, 4, 5, 6) est suivant le référentiel : la lettre (i tréma), le chiffre (sept), la note (fa noire), le mot (grand), qu'on il est employé isolément, l'assemblage (gr) à l'intérieur d'un mot.

I.2. LA COMPENSATION DU HANDICAP DE LA VUE ET LA REEDUCATION FONCTIONNELLE, FACTEURS ESSENTIELS POUR UNE AUTONOMIE :

La compensation du handicap visuel est indispensable dans la mesure où elle permet à la personne atteinte de la cécité de retrouver son autonomie pour se déplacer. Sauf que la rééducation fonctionnelle, une pratique insuffisamment appliquée dans notre pays faute de centres spécialisés, est conçu comme le moyen privilégié du développement maximum de la compensation du handicap visuel, ne se limitant pas à l'apprentissage de quelques techniques, mais prenant en compte l'ensemble des conséquences de la cécité, tant dans le domaine concret de l'autonomie que sur le plan psychologique. Cette rééducation comporte plusieurs aspects:

1- La compensation du handicap de la vue par les autres perceptions sensorielles. En effet, cette compensation repose sur l'exploitation maximale des autres sens notamment:

- l'audition : non pas chercher à entendre plus, mais apprendre à entendre Mieux.
- le toucher : apprendre à identifier ce que l'on découvre par le toucher.
- l'odorat : ce sens permet de se situer dans une ambiance générale.

I.3. LA LOCOMOTION, UNE TECHNIQUE PALLIATIVE

C'est savoir se déplacer seul, savoir utiliser les transports, un escalator..., c'est ce qui permet à une personne aveugle d'être autonome dans ses déplacements en faisant appel à son potentiel. L'apprentissage de la locomotion demande de savoir utiliser l'écoute, identifier les sons, les bruits, les localiser, les interpréter et se situer par rapport à eux. L'ouïe permet de savoir si une rue à sens unique ou à double sens, si le carrefour comporte un feu. L'utilisation d'une canne blanche dont la technique s'apprend, montre aux autres que la personne est aveugle, c'est donc se faire repérer, par conséquent la canne peut constituer un élément de sécurité, comme elle peut être un élément de détection. Son utilisation devient capitale voir même indispensable pour réussir des déplacements autonomes.

En l'absence de structures spécialisées pour la rééducation fonctionnelle des déficients visuels, et faute de textes législatifs qui exigent la prise en charge des enfants, des jeunes et des personnes atteintes récemment de la cécité, il serait difficile à ces derniers d'acquérir une autonomie sociale.

II. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Bien que nous n'en soyons encore qu'au début, l'arrivée des nouvelles technologies constitue une évolution très importante pour l'accès du déficient visuel au savoir et à la connaissance par des adaptations, il est possible d'utiliser des appareils électroniques performantes, silencieux est assez facile d'utilisation en alliant le braille, la synthèse vocale et électronique. Pour une bonne intégration scolaire, l'enfant aveugle doit apprendre à manipuler ces appareils car ils lui permettent d'utiliser des ordinateurs, des scanners, d'accéder à Internet.

Voici quelques avantages de ces apports techniques :

- Une motivation accrue ;
- Une amélioration de l'image du braille ;
- Une meilleure discrimination des points sur la barrette tactile ;
- Une facilité de poursuivre la ligne de lecture ;
- Une plus grande aisance pour effacer ;
- Une facilité pour imprimer en noir ;
- Une possibilité accrue pour travailler avec ses pairs ;
- Un enseignement possible à distance, en réseau.

Les aides techniques permettent également une plus grande performance par une prise de notes très rapides, un travail plus aisé et plus accessible.

Enfin citons certains outils techniques qui ne sont malheureusement pas nombreux dans notre pays :

- La plage tactile : C'est un appareil qui permet la lecture des textes en noir,
- La prise de note
- La synthèse vocale : Elle permet de lire des documents en noir, consulter des fichiers sur ordinateur ou sur CD ROM.
- DBT : Un logiciel qui permet la transcription de l'écriture « noir » en Braille et inversement.
- Le Zoom-text : Un logiciel qui agrandit les caractères sur l'écran de L'ordinateur. Il permet un confort et une possibilité au malvoyant de lire en utilisant toutes ses capacités visuelles restantes

Cependant, pour être objectif, il convient de souligner aussi les points négatifs qui se dégagent :

- Une difficulté d'obtenir une vue d'ensemble ;
- Un coût encore plus élevé du matériel.

III. LIMITES DE CES APPORTS TECHNOLOGIQUES DANS L'INSERTION SOCIALE DES DEFICIENTS VISUELS AU MAROC

La présence de ces apport technologiques seront certainement un support et une aide qui contribuerait à une autonomie de l'handicapé de vue au Maroc, cependant, pour être objectif, il faut que ces matériels soient disponibles dans notre pays et en quantité suffisante,

- Qu'ils soient accessibles au niveau du coût,
- Favoriser l'investissement en créant des entreprises qui produisent le matériel dont l'aveugle a besoin dans son parcours éducatif et dans sa vie quotidienne, surtout si l'on sait qu'il y a une grande absence des entreprises qui ne produisent même pas les instruments les plus classiques comme les cannes blanches, les tablettes . . .